

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MTPRIMER

Code: I-100002

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance/de la préparation: Agent d'étanchéité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TELEPHONE: +32 (0)9 282 43 61
TELEFAX: +32 (0)9 337 04 96
SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammable.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

2.2 Eléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger (CLP):



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement: Attention.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: xylène

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale /nationale /internationale.

Indications complémentaires:

INDICATION TACTILE DE DANGER APPLICABLE POUR LE MARCHÉ BRICOLAGE

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| Composants dangereux : | | |
|--|--|---------|
| CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg. Nr.: 01-2119488216-32-xxxx | Xylène Flam. Liq. 3, H226 ; Acute Tox. 4, H312 ; Acute Tox. 4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315 | 10-<30% |
| Numéro CE: 919-446-0 Reg.nr.: 01-2119458049-33-xxxx | naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Aquatic Chronic 2, H411 ; STOT SE 3, H336 | 1-<5% |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après des nombreuses heures seulement ; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Recueillir par moyen mécanique. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols. N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autre indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1330-20-7 xylène

| | |
|-----|---|
| VME | Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Risque de pénétration percutanée |
|-----|---|

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et fin de travail. Eviter tout contact avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains: Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction de pénétration, du taux de perméabilité et de dégradabilité.

Matériau des gants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,35$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants: > 480 min

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques.



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide.

Couleur: Couleurs diverses.

Odeur: Caractéristique.

Seuil olfactif: Non déterminé.

Valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état:

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: 23 – 60 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: 500°C

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,1 Vol %
Non déterminé.

Supérieure: 7 Vol %
Non déterminé.

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

| | |
|--|------------------------|
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité à 20°C: | 0,93 g/cm ³ |
| Densité relative: | Non déterminé. |
| Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| Taux d'évaporation: | Non déterminé. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| Viscosité, cinématique: | Non déterminé. |
| Viscosité, dynamique: | Non déterminé. |

Teneurs en solvants:

VOC (CE): 27,48 %

VOC (CE): 255,6 g/l

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | |
|---|------|---------------------|
| 133-20-7 xylène | | |
| Oral | LD50 | 4.300 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 1.100 mg/kg (lapin) |

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

| | | |
|-------------|----------|----------------|
| Inhalatoire | LC50/4 h | 1,5 mg/l (rat) |
|-------------|----------|----------------|

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATION ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres indications écologiques

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets: 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA: UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: 1263 PEINTURES

IMDG, IATA: PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA:



Classe: 3 Liquides inflammables.

Etiquette: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 30

No EMS: F-E, S-E

Stowage Category: A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2021/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3,40

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.

IARA: International Air Transport Association.

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique – toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon,

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 2/02/2022

MTPRIMER

peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.



MULTITASK
INDUSTRIES